



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

**Accueil des requérants d'asile
aux Hauts-Geneveys****Contrat de bail pour l'utilisation de l'abri PC
signé entre le DEC et le Conseil communal**

La chancellerie d'Etat et le Conseil communal
des Hauts-Geneveys communiquent:

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2008, le Conseil d'Etat a déclaré irrecevable le projet de nouveau règlement du Conseil général des Hauts-Geneveys du 10 novembre 2008 qui entendait dessaisir son Conseil communal de la compétence de louer des bâtiments communaux. A la suite de cette décision, le Conseil Communal et le Département de l'économie ont signé un contrat de bail pour l'abri PC de la commune des Hauts-Geneveys afin d'y héberger, essentiellement et de manière provisoire, des requérants d'asile en fin de procédure. Précisons par ailleurs que ce projet de bail a été élaboré avec le bureau du Conseil général, qui s'est déclaré favorable au projet à l'unanimité moins une voix.

Le Conseil communal des Hauts-Geneveys et le Conseil d'Etat ont manifesté leur attachement profond au respect du processus démocratique et de la volonté populaire. C'est ainsi qu'avant d'avancer dans ce dossier, ils ont attendu de connaître le résultat de la procédure engagée au sujet de la validité du règlement du Conseil général.

Désormais, comme elles s'y sont engagées par écrit, les deux autorités vont organiser une séance d'information destinée aux élèves de l'école primaire. Elles rencontreront par ailleurs la population une seconde fois, le jeudi 4 décembre 2008 à 20 heures dans la salle du Conseil général, dans une perspective de dialogue et d'information publique.

Requérants d'asile hébergés au plus tôt dès le 10 décembre

Le Conseil communal des Hauts-Geneveys et le Conseil d'Etat réaffirment ainsi leur constant souci du dialogue démocratique et souhaitent dès lors que la venue des futurs occupants de l'abri PC puisse se faire dans un climat de rigueur, d'humanité et de respect dès le 10 décembre 2008 au plus tôt.

Pour de plus amples renseignements :

Contact DEC : Bernard Soguel, conseiller d'Etat, tél. 032 889.48.00.

Contact Conseil communal : Daniel Huguenin-Dumittan, conseiller communal, tél. 032 889.43.55.

Neuchâtel, le 3 décembre 2008